

UN LIBRARY



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

FEB - 3 1983



Distr.
GENERALE

S/15589
1er février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 101ème séance plénière de sa trente-septième session, le 13 décembre 1982, l'Assemblée générale a adopté la résolution 37/100, intitulée "Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale" 1/. Au paragraphe 2 de la résolution 37/100 E, l'Assemblée générale

"Prie le Conseil de sécurité - et plus particulièrement ses membres permanents - de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour assurer l'application effective des décisions du Conseil pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte."

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document A/RES/37/100.
